

## SECTION YOSEIKAN

### FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

#### Réservé au Club

Cours : .....  
Licence : ..... CG : ..... CM : .....

Licence : .....  
Grade : .....

**NOM** : .....

**PRÉNOM** : .....

SEXE : Masculin / Féminin

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

.....

Adresse Mail (écrire en majuscule): .....

N° de Sécurité Sociale : .....

Mutuelle (Nom & Numéro) : .....

Si mineur sous tutelle, coordonnées du tuteur légal :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

PHOTO

#### **Personnes à prévenir en cas d'urgence (IMPÉRATIF) :**

1<sup>ère</sup> personne à contacter :

Nom : ..... Tél. : ..... Lien : .....

2<sup>ème</sup> personne à contacter :

Nom : ..... Tél. : ..... Lien : .....

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur joint à la feuille d'informations.

**Signature de l'adhérent (si majeur) ou du représentant légal (si mineur) précédée de la mention « lu et approuvé »**

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Voir la suite au dos →

## REGLEMENT INTERIEUR

- Pour le bon déroulement des séances, il est souhaitable que les parents (sauf le cours Galipettes) n'assistent pas aux cours. Chaque séance avant les vacances scolaires sera en libre accès aux parents, grands-parents et autres pour leur permettre de voir l'évolution des enfants.
- Les parents ou accompagnateurs des enfants mineurs doivent impérativement accompagner les enfants dans la salle d'arts martiaux et venir les rechercher à la fin du cours. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le dojo, seul.
- Il est impératif que les accompagnateurs s'assurent que le professeur est présent avant de laisser l'enfant. (Le professeur n'est pas à l'abri d'un retard ou une absence en dernière minute).
- Chaque pratiquant doit venir avec une paire de claquettes, tongs ou chaussons dans son sac de sport. Tout pratiquant qui n'a pas cette deuxième paire de chaussures (paire de claquettes, tongs ou chaussons) ne sera pas admis sur le tatami (mesure d'hygiène)
- Les kimonos doivent être propres et lavés régulièrement (éviter de venir en kimono)
- Les pratiquants doivent être propres, mains lavées, ongles coupés aux mains comme aux pieds
- Il ne faut pas entrer dans le dojo avant que la porte soit ouverte de l'intérieur, ceci afin de garder la concentration des pratiquants jusqu'à la fin des cours.
- Les cours commencent aux horaires indiqués sur les documents d'inscription. Il est donc conseillé d'arriver cinq à quinze minutes avant le début du cours afin de s'habiller. Des vestiaires sont à votre disposition au rez-de-chaussée
- Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte ou du vol d'objets personnels ou de valeur.
- Les arts martiaux se pratiquent sans bijoux. Merci de vous assurer que vos enfants ont retiré les bagues, boucles d'oreilles, montres, chaînes, colliers, bracelets, barrettes métalliques ....
- Les arts martiaux se pratiquent sans chaussettes et sans tee-shirts ni col roulé (sinon votre enfant va cuire). Seules les filles ont droit à un tee-shirt de couleur blanche pour les compétitions, pour les entraînements, la couleur n'a pas d'importance
- Nous pourrions être amenés à faire appliquer un protocole spécifique concernant la pratique de notre discipline, selon l'évolution de la pandémie et sur des périodes qui vous seront précisées en temps voulu. Merci de votre compréhension

Signature des parents

Signature du licencié

## AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je, soussigné(e), M., Mme, Melle ..... tuteur légal, autorise mon enfant ..... à suivre les cours de Judo, sous la direction des enseignants du club BUDOKAN MERU.

A Méru, le .....

Signature du représentant légal

## AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION D'IMAGE

Je, soussigné(e), M., Mme, Melle..... adhérent / tuteur légal\*, autorise le BUDOKAN MERU :

- à photographier ou filmer ma personne / mon enfant\* dans le cadre des activités sportives, de la vie quotidienne lors de stages, tournoi ou autre occasion liée à la vie du club.
- à diffuser l'image de ma personne / mon enfant\* sur support papier (journaux, magazine..), sur le site ou les réseaux sociaux du club, sur un CD Rom ou support vidéo pour diffusion occasionnelle.

A Méru, le.....

Signature de l'adhérent / représentant légal

\* barrer la mention inutile

## RESERVE AU CLUB

Montant total du règlement :

Type de règlement :

espèces

chèque

comptant

x fois

Montant	N° chèque	Banque	Emetteur